

LE RÉFLEXOLOGUE

- Est un professionnel qui **apporte du bien-être** au quotidien et **aide à prévenir les périodes de stress**.
- A suivi une **formation complète validée par une attestation auprès de centres de formation reconnus par le SPR et la FFR** d'un minimum de 200 heures.
- Exerce selon un **code de déontologie** ; il ne pose pas de diagnostic et travaille dans le respect des soins médicaux déjà engagés.
- Est en capacité d'**animer des ateliers** à l'utilisation de techniques d'auto-stimulation de zones réflexes.
- Peut intervenir dans des **actions d'éducation pour la santé ou des PETP** (Programme d'éducation Thérapeutique du Patient).
- En tant que professionnel du bien-être, le réflexologue est **inscrit au répertoire SIRENE sans numéro ADELI ni RPPS**.

Trouver un réflexologue

Annuaire FFR



Annuaire SPR



Syndicat Professionnel
des **Réflexologues**



contact@syndicat-reflexologues.com



<https://syndicat-reflexologues.com>



Fédération Française des
RÉFLEXOLOGUES



contact@reflexologues.fr



<https://reflexologues.fr>

Votre contact :



**À votre écoute,
à vos côtés**



Ne pas jeter ce papier sur la voie publique

La
réflexologie
en
entreprise

**Réflexologie &
Bien-Être au travail**
**Une approche pour
renforcer la QVCT**



Organisations membres de Syndicare
Confédération Nationale des
Professionnels de la Prévention,
de l'Accompagnement à la Santé
et du Bien-Être



Quels bienfaits pour les collaborateurs ?

- Favorise une meilleure gestion du stress en soutenant la diminution des tensions mentales et émotionnelles.
- Contribue à restaurer un état d'harmonie et de vitalité.
- Encourage la reconnaissance de soi, la motivation et la confiance personnelle.
- Accompagne l'apaisement des tensions physiques, notamment liées à des inconforts musculo-squelettiques.
- Participe à préserver l'équilibre global de l'organisme.

EN PRATIQUE

- **Pièce au calme** au sein de l'entreprise
- **Matériel fourni** par le réflexologue
- **Durée et fréquence** à définir ensemble
- **Tarification** sur devis

Quels bénéfices pour l'entreprise ?

Renforcer la cohésion d'équipe pour l'atteinte des objectifs communs



Optimiser la motivation des collaborateurs au service de la performance



Améliorer la qualité de vie au travail en accompagnant la gestion du stress au quotidien.



Améliorer l'image de marque de l'entreprise



Qu'est ce que la réflexologie ?

- La réflexologie est une pratique de bien-être complémentaire aux démarches de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).
- C'est une technique naturelle qui favorise la libération des facultés d'auto-régulation du corps.
- Le réflexologue ne pose aucun diagnostic médical et n'intervient dans aucune décision thérapeutique.

Conformément à la loi, la pratique de la réflexologie ne peut être en aucun cas assimilée à des soins médicaux ou de kinésithérapie, mais à une technique de bien être par la relaxation physique et la détente libératrice de stress. (Loi du 30.04.1946, décret 60669 de l'article L.489 et de l'arrêté du 8.10.1996)

MODES D'INTERVENTIONS

- Séances individuelles
- Ateliers collectifs
- Journées découvertes
- Séminaires, conventions
- Partenariat

